

MAIRIE D'IPPLING

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2020

Le compte-rendu de la séance du 9 juin 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, à savoir :

Section de fonctionnement : Dépenses : 603.821,00 €
Recettes : 603.821,00 €
Section d'investissement : Dépenses : 1.585.710,76 €
Recettes : 1.585.710,76 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif 2020 du Lotissement « Baechel » qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 1.747.142,14 €
Recettes : 1.747.142,14 €
Section d'investissement : Dépenses : 1.672.135,14 €
Recettes : 1.672.135,14 €

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Résultat du vote à bulletins secrets :

- 1) Membres titulaires : M. Frédéric FERRY
M. Jean-Jacques REDONDIN
Mme Jasmine BIZZOCHI
- 2) Membres suppléants : Mme Linda HARTNAGEL
M. Gilles GAENG
M. Sébastien BERGER

La situation exceptionnelle créée par la Covid-19 a obligé certains commerces à rester fermés durant le confinement.

Le Conseil Municipal, décide par 13 voix pour et une abstention, d'exonérer hors charges pour la durée de la fermeture, les loyers commerciaux comme suit :

- S.A.R.L.Guillaume S : 2 semaines, représentant une déduction de 270 € TTC soit 225 € HT
- M. Guillaume SKUSEK kinésithérapeute : 2 mois, représentant une déduction de 1353,50 € TTC soit 1127,92 € HT
- M. Christophe BIGNON : 2 mois, représentant une déduction de 395,96 € TTC soit 329,96 € HT
- Serafina Coiffeuse : 2 mois, représentant une déduction de 874,27 € TTC, soit 728,56 € HT
- Cabinet d'Infirmières : 1 mois, représentant une déduction de 197,98 € TTC, soit 164,98 € HT

Le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats concernant la consultation relatifs aux contrats d'assurance des risques statutaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

DECIDE :

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : **AXA France Vie**

Courtier : **Gras Savoye Berger Simon**

Durée du contrat : 4 ans (à compter du 1^{er} janvier 2021)

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

- **Agents affiliés à la CNRACL :**

Conditions :

Tous les risques **avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire** à un taux de **5,93 %**

- **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public affiliés à l' IRCANTEC**

Conditions :

Tous les risques **avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire** à un taux de **1,61%**

Article 2 : Le Conseil DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 09 juin 2020

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

Droit de préemption urbain :

Pas d'exercice du droit de préemption pour :

- DIA reçue de Mes Karst-Ledy&Pefferkorn, biens situés Section 1 N° 444/173 rue Notre-Dame d'une superficie totale de 1011 m²